

VI. L'Archevêque de *Paris*, qui étoit relegué au Château de *Sarlat* dans le *Périgord*, a été transféré par ordre du Roi à *Cahors*, Capitale du *Quercy* dans la *Guienne*, & Suffragante de l'Archevêché d'*Alby*. Ce Prélat y est logé dans le Séminaire. Son éloignement de *Paris*, n'empêche pas le Parlement de cette Capitale & les Ecclésiastiques de se retrouver quelquefois au prises. Un nouveau refus de Sacrements fait le 21. Avril à un Prêtre de la Paroisse de *S^t. Nicolas des Champs*, a fait bruit sur la dénonciation qui en a été faite. Le Parlement a décrété de prise de corps le Curé & les Vicaires de cette Paroisse qui s'étoient évadés après le fait. Ils sont néanmoins revenus, & se sont excusés sur le refus. Le Curé, qui est un de Grands Vicaires que l'Archevêque a établis pour gouverner son Diocèse pendant son absence, a produit pour se justifier, des ordres dont il étoit muni à cet égard par ce Prélat. On poursuit la procédure.

NEUFCHATEAU, Ville de Lorraine, Capitale de la Châtellenie de *Chatenoi*, & dont il est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin, avoit une Idole précieuse renfermée dans le sein de la terre. Un particulier faisant travailler à sa maison, y a trouvé un Veau d'or, figuré en relief, ayant trois pieds & demi de circonférence, sur cinq pieds trois pouces & quelques lignes de longueur. Ce trésor singulier fait naître plusieurs conjectures sur son origine. Les uns l'attribuent aux Juifs qui ont habité dans cette Ville, & qui dans des tems de guerre ont été contraints de s'en retirer. D'autres remontent au Paganisme, & croient que cette Idole est le Dieu des Egyptiens, le fameux *Apis*. Ce Veau d'or, quoiqu'il en soit, a été déposé à l'Hôtel